



VINÇOTTE asbl
Organisme de contrôle agréé | Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail
Siège social : Jan Olievierslaan 35 • 1800 Vilvoorde • Belgique
TVA BE 0402.726.875 • RPM Bruxelles • BNP Paribas Fortis: BE25 2100 4144 1482 • BIC: GEBABEBB
Rue Phocas Lejeune 11 • 5032 Gembloux • Belgique • tél: +32 81 432 611 • gembloux@vincotte.be

Personne à contacter : Ph Detolennaere, Electricité

• Nos coordonnées
Rapport N° : GEM / 15 / 30537949 / 00 / FR / 000
Réf. client : 63334001
Réf. contrat : /

• Vos coordonnées
Ref. : /

Assistance Electrique Service Sprl

Rue du Marais, 19
7640 Maubray(Antoing)
Belgique

• Données d'intervention
Lieu : Rue de la Fabrique, 1-9 -7050 Jurbise
Date : 09/06/2017
Effectuée par : OLIVIER WILLEMS (3557)

PROCES-VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITE ET/OU DE VISITE DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BASSE TENSION

INSTALLATION

Nom : Lippens Prénom : Appartement 2.3
Adresse : rue de la Fabrique, 1-9 CP: 7050 Commune : Jurbise
Tél :

- Propriétaire ou gestionnaire

Nom : Lippens Prénom :
Adresse : Rue Grande Carriere, 46 CP : 7802 Commune : Ormegnies

- Responsable de l'exécution du travail

Nom : SPRL AES Prénom :
N° TVA : BE 0452-165-302

- Type de local

Unité d'habitation

BASE DE L'EXAMEN

- Règlement : Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE)
- Art 270 : mise en usage
- Art 86

CONCLUSION

- La nouvelle installation est conforme au Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE).
- Le dispositif différentiel général a été plombé.
- L'installation électrique doit être recontrôlée avant le 09-06-2042. (*)

(*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques. Ce procès-verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation. Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et d'0, directement ou indirectement, à la présence d'électricité. Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.

Ing. J. Windey
Directeur Général



CONTENU DE L'EXAMEN

- Contrôle visuel

- Mesures de protection contre les chocs électriques par contacts directs.
- Mesures de protection contre les chocs électriques par contacts indirects.
- Etat (fixations, détérioration,...) du matériel électrique d'installation fixe.
- Matériel fixe ou à poste fixe pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens.
- Adéquation entre les dispositifs de protection contre les surintensités installés et les sections des circuits respectifs qu'ils protègent.
- Exécution de l'installation électrique conformément aux schémas.
- Continuité des connexions équipotentielles (principale et supplémentaire) et des conducteurs de protection.

- Mesures - tests

- Résistance de dispersion de la prise de terre : 3.56 Ohm.
- Isolement général : 155 MOhm.

DONNÉES GÉNÉRALES DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE

- Données du distributeur

N° EAN : EAN non communiqué
Compteur kWh n° : Compteur kWh non placé

- Données de l'installation

Installation conçue pour une tension nominale de : 3N400 V

Courant nominal maximum : 40 A

Câble d'alimentation du tableau principal - type : XVB

Câble d'alimentation du tableau principal - section : 4x10 mm²

Type de prise de terre : boucle de terre

- Description de l'installation

Dispositif différentiel général : 40A/300mA

Nombre de tableaux : 1

Nombre de circuits terminaux : 14

Schéma(s) de position : 1

Schéma(s) unifilaire(s) : 2

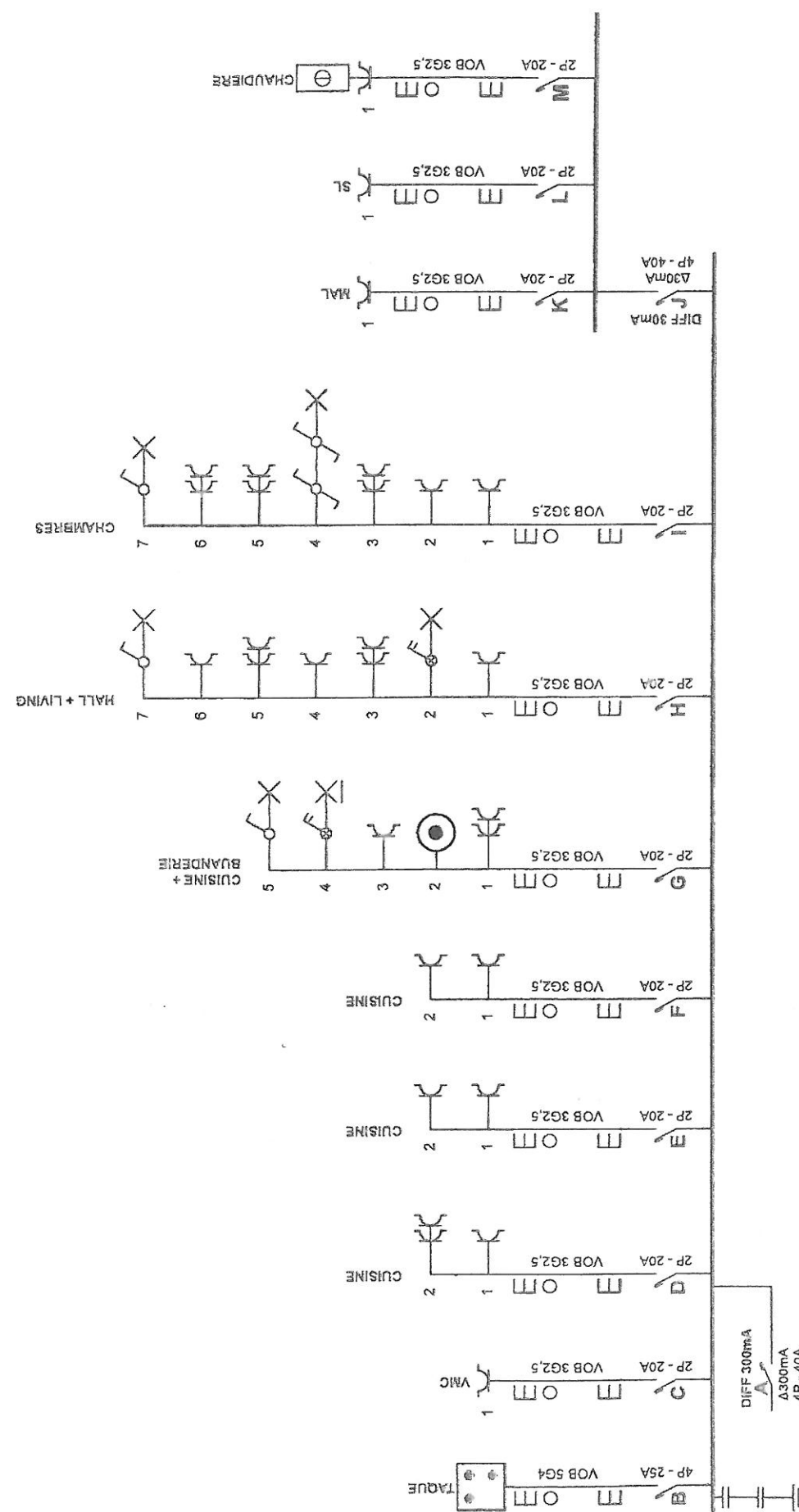
INFRACTIONS - REMARQUES

- Nouvelle installation

- Installation existante

AUTRE(S) ANNEXE(S)

Néant



Organisme agréé

AIB Vincotte
Parc Scientifique Créails - Rue Phocas
5032 Les Isnes-Gembloux
Tél.: 081 43 26 11
Fax: 081 43 26 15
e-mail: wallonie@vincotte.be

Vincotte asbl
Olivier Willems
Vincotte 2007
03-06-17

Adresse de l'installation électrique
MR LIPPENS
RUE GRANDE CARRIERE 46 7802 ORMEGNIES
INSTAL: RUE DE LA FABRIQUE 1-9 7050 JURBISE
APP 2.3

Installateur
A.E.S. SPRL - Assistance Électrique Service
rue du Marais 19
7640 Maubray (Anloing)
Tél.: 069/441610

p. 1/4
Schéma unifilaire

3 x 400V + N ~ 50Hz

9.6.17

Schéma dessiné par: AES Bertrand

